



N°086-2023

Rennes, le 22 août 2023

Objet : extension en mer de la Réserve Naturelle Nationale des Sept- Iles

Monsieur le Ministre,

Les structures représentant les pêcheurs professionnels de Bretagne et des Côtes d'Armor ont été conviées à l'inauguration de l'extension en mer de la Réserve Naturelle Nationale des Sept- Iles. Notre présence à cet événement témoigne de notre implication dans ce dossier depuis son commencement.

L'association des différentes parties prenantes lors de la phase de concertation a permis l'expression des points de vue, parfois divergents, sur le périmètre de la future réserve et sur ses modalités de gestion. Si nous estimons qu'une certaine forme d'équilibre a été trouvée, et entérinée par la signature du récent décret d'extension, nous restons pleinement vigilants quand aux orientations futures qui seront données à la gestion de ce site. Au même titre que tous les acteurs économiques, les activités que nous représentons ont besoin de visibilité et de stabilité. Néanmoins, témoins quotidiens d'un environnement qui change de plus en plus rapidement, nous sommes parfaitement conscients des nécessités de s'adapter à ces dérèglements.

Nous tenons également à réaffirmer notre engagement quant à la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de nos activités. Ce sujet mobilise une part significative du personnel de nos structures et les résultats de nos actions ne sont, à notre sens, plus à démontrer. Ces dernières années, nous avons contribué activement aux travaux de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) et de mise en œuvre des Zones de Protection Forte (ZPF), notamment dans le cadre de l'élaboration des Documents Stratégiques de Façade. En parallèle, nous nous conformons aux obligations d'évaluation des incidences de nos activités (« Analyses Risque Pêche ») et ce travail est engagé en Bretagne plus que dans toute autre région.

Notre engagement territorial sur ces sujets se traduit également par notre rôle d'animateur de la zone Natura 2000 des Roches de Penmarc'h ainsi que par la vice-présidence du Parc Naturel Marin d'Iroise que nous assurons depuis sa création. De plus, depuis 2016, le CDPMEM des Côtes d'Armor, membre du comité consultatif de la réserve, travaille en partenariat avec la LPO sur le sujet de la déprédation par le phoque gris. En effet, depuis de nombreuses années, ce phénomène impacte de manière non négligeable l'ensemble des professionnels exerçant la pêche de la lotte aux filets autour de l'archipel.

Compte tenu de l'extension significative de la réserve des Sept-Iles dans sa partie maritime, de nos compétences au titre de la gestion des ressources exploitées dans les eaux territoriales, de notre retour d'expérience dans la gestion des Aires Marines Protégées et comme le permet le code de l'environnement, nous demandons à participer pleinement à la gestion du site en devenant cogestionnaire de la réserve. Nous exprimerons cette demande dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt qui sera engagé dans les prochains mois. Nous comptons sur votre soutien dans cette démarche, qui, au-delà de témoigner de notre volonté d'être impliqués dans la gestion du site, est pour nous la garantie d'une appropriation des enjeux du secteur par les acteurs historiques du domaine maritime.

Comptant sur votre bienveillance et votre soutien, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du CRPMEM de Bretagne
Olivier LE NEZET

A blue ink signature of Olivier Le Nezet, consisting of a large, stylized 'O' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Le Président du CDPMEM des Côtes d'Armor
Grégory METAYER

A blue ink signature of Grégory Metayer, featuring a large, stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Destinataires :

Monsieur Christophe BECHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.